

## Procès-verbal

Séance du 9 juin 2023

### **Date, heure de la séance, composition de l'assemblée**

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à 18 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SALOMON Gérard, Premier Adjoint.

**Présents** : M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme TRIONNAIRE Josiane, Mme TANGUY Véronique, M. LARCIN Ronan, Mme ALLAIN Aurore, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, Mme LE VAGUERESSE Sophie, M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. ROBERTON Jean-Luc, M. LE TRIONNAIRE Anthony

**Excusés ayant donné procuration** : M. MOQUET Alban à M. SALOMON Gérard, M. CHEVILLON Jérôme à M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme CHEFDOR Sophie à Mme ALLAIN Aurore, Mme MOQUET Louise à Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme GOUPIL Françoise à Mme FAVENNEC Gaëlle

### **Nombre de membres**

- Afférents au conseil municipal : 23
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 2 juin 2023

**Date d'affichage** : 2 juin 2023

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en préfecture du Morbihan le :  
et publication ou notification du :

**A été nommé secrétaire** : M. KERMORVANT Fabien

M. Gérard SALOMON salue l'assemblée et précise :

Dans le respect des dispositions de l'article L. 2122-17 du CGCT, en cas d'absence, le Maire est provisoirement remplacé dans ses fonctions par un adjoint, dans l'ordre des nominations. En accord avec M. le Maire, je présiderai la présente séance du conseil municipal.

Cette séance est particulière. Dans un premier temps, nous procéderons au vote de la liste des élus communaux qui participeront aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain. Dans un second temps, deux délibérations seront soumises au vote. Puis, nous procéderons au tirage au sort des jurés d'assises.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023 sera soumis à votre approbation lors de la séance du 22 juin.

Nous allons désigner le secrétaire de séance. Je vous propose que ce secrétaire soit le même pour les élections et pour les trois délibérations qui suivront. Le secrétaire désigné est Fabien KERMORVANT.

Je souhaite la bienvenue à Ludovic LE BARH, qui vient d'être appelé pour succéder à Jean DORAS, qui vient de démissionner pour raison de santé.

Avant d'aborder le premier point, je fais circuler une carte de remerciements de la famille de Joëlle PASCO décédée le 2 mai dernier.

M. SALOMON procède à l'appel.

### **1. Vote de la liste des élus communaux qui participeront aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain.**

Cf. procès-verbal.

La liste de candidats intitulée « Liste Monterblanc » a été élue par 23 voix pour.

<b>Qualité</b>	<b>Civilité</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>
Délégué	M.	Ronan	LARCIN
Déléguée	Mme	Gaëlle	EMERAUD
Délégué	M.	Gwénaël	LE GARGASSON
Déléguée	Mme	Marie	PAITEL
Délégué	M.	Laurent	TRENTESAUX
Déléguée	Mme	Françoise	GOUPIL
Délégué	M.	Gérard	GUILLERON
Suppléante	Mme	Véronique	TANGUY
Suppléant	M.	Gérard	SALOMON
Suppléante	Mme	Aurore	ALLAIN
Suppléant	M.	Jean-Luc	ROBERTON

### **2. Délibérations soumises au vote du conseil municipal**

Objet des délibérations

- 1 - Etude pré-opérationnelle en centre-bourg - Information et concertation du public
- 2 - Constitution des commissions municipales
- 3 - Constitution du jury d'assises - Année 2024

## **2023-04-01 - Etude pré-opérationnelle en centre-bourg - Information et concertation du public**

Délibération présentée par Gaëlle EMERAUD

Dans le plan de référence réalisé en septembre 2016, la place Anne de Bretagne a été identifiée comme un secteur méritant une attention particulière, l'objectif de la restructuration urbaine de cette place consistant en la consolidation des fonctions du centre-bourg.

Dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en décembre 2019, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a priorisé le développement urbain sur le bourg afin de renforcer sa centralité. Le règlement classe ce terrain en zone Ua et prévoit dans sa partie graphique des intentions de liaisons douces. Par ailleurs, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la « place Anne de Bretagne » prévoit les grands principes d'aménagement à respecter pour ce secteur.

En 2021, la commune a confié au cabinet Masterplan, en tant que mandataire d'une équipe pluridisciplinaire, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en centre-bourg, afin d'avancer sur le projet d'aménagement de la place Anne de Bretagne. Le bureau d'études doit établir une programmation et chiffrer les travaux nécessaires. Ce programme de dynamisation du centre-bourg comprend l'apport et le déplacement de commerces, de services, de logements, ainsi qu'un nouvel agencement des espaces publics.

A ce stade de l'élaboration de l'étude, sont proposées les modalités complémentaires d'information et de concertation suivantes :

- organisation d'une exposition de l'étude sur des panneaux dans les locaux de la mairie, entre les mois de juin et octobre 2023,
- mise en place d'un registre en mairie pour permettre à la population de s'exprimer par écrit sur le sujet,
- tenue par des membres de l'équipe pluridisciplinaire d'une permanence en mairie, ouverte à la population, le samedi 9 septembre 2023, le matin.

Ces modalités d'information et de concertation seront relayées dans la presse locale et sur les supports de communication de la commune : bulletin semestriel, feuille d'informations mensuelle, site Internet, panneaux lumineux, réseaux sociaux.

### **Décision**

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, agriculture, développement durable, réunie le 6 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 abstentions,

**Article 1<sup>er</sup>** : Valide le programme d'information et de concertation ci-dessus détaillé ;

**Article 2** : Dit qu'une communication suffisante sera assurée pour faire connaître à la population ces actions ;

**Article 3** : Dit que des crédits sont inscrits au budget pour régler les dépenses.

A la majorité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 5, MM. GUILLERON, ROBERTON et LE TRIONNAIRE, ainsi que Mmes FAVENNEC et GOUPIL).

## **2023-04-02 - Constitution des commissions municipales**

Délibération présentée par Gwénaél LE GARGASSON

Conformément à l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les membres des commissions sont convoqués par le maire, qui en est le président de droit. En cas d'empêchement, ils sont convoqués et réunis sous la présidence du vice-président désigné par la commission.

M. Ludovic LE BARH, candidat venant sur la liste « Monterblanc territoire d'avenir », immédiatement après la dernière élue, est appelé à remplacer M. Jean DORAS, qui vient de démissionner (article L. 270 du code électoral).

Afin de permettre à M. LE BARH de siéger au sein de commissions, il est proposé d'approuver à nouveau le nombre, la désignation et la composition de ces instances.

### **Décision**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : Rappelle que par délibération en date du 4 juin 2020, le conseil municipal a fixé à sept le nombre de commissions municipales et a dit que chaque conseiller municipal devait être membre d'au moins une commission ;

**Article 2** : Fixe par un vote à main levée, selon une répartition à la proportionnelle établie par les représentants des deux listes, la nouvelle composition des commissions dans les conditions suivantes :

<b>Désignation des commissions et délégations<sup>2</sup></b>	<b>Membres</b>
<b>Finances, ressources humaines, questions juridiques Gérard SALOMON</b>	Gérard SALOMON, Gaëlle EMERAUD-JÉGOUSSE, Gwénaél LE GARGASSON, Louise MOQUET, Fabien KERMORVANT, Marina GUILBERT, Françoise GOUPIL, Anthony LE TRIONNAIRE
<b>Urbanisme, agriculture, développement durable Gaëlle EMERAUD JEGOUSSE</b>	Gaëlle EMERAUD-JÉGOUSSE, Gérard SALOMON, Gwénaél LE GARGASSON, Josiane TRIONNAIRE, Jérôme CHEVILLON, Laurent TRENTESAUX, Aurore ALLAIN, Sophie LE VAGUERESSE, Ludovic LE BARH, Gérard GUILLERON, Jean-Luc ROBERTON
<b>Vie économique, tourisme, environnement Gwénaél LE GARGASSON</b>	Gwénaél LE GARGASSON, Gaëlle EMERAUD-JÉGOUSSE, Ronan LARCIN, Fabien KERMORVANT, Marina GUILBERT, Gérard GUILLERON, Jean-Luc ROBERTON



<b>Communication, développement numérique Sophie CHEFDOR</b>	Sophie CHEFDOR, Gérard SALOMON, Gaëlle EMERAUD-JÉGOUSSE, Véronique TANGUY, Ronan LARCIN, Louise MOQUET, Aurore ALLAIN, Fabien KERMORVANT, Anthony LE TRIONNAIRE, Gaëlle FAVENNEC
<b>Vie associative, sport, culture Véronique TANGUY Ronan LARCIN</b>	Ronan LARCIN, Véronique TANGUY, Josiane TRIONNAIRE, Jérôme CHEVILLON, Marie PAITEL, Sophie LE VAGUERESSE, Laurie GUEGANO, Gérard GUILLERON, Anthony LE TRIONNAIRE
<b>Ecoles, enfance jeunesse, affaires sociales, liens intergénérationnels Josiane TRIONNAIRE Aurore ALLAIN</b>	Aurore ALLAIN, Sophie CHEFDOR, Ronan LARCIN, Josiane TRIONNAIRE, Marie PAITEL, Sophie LE VAGUERESSE, Laurent TRENTESAUX, Louise MOQUET, Laurie GUEGANO, Gaëlle FAVENNEC, Françoise GOUPIL
<b>Travaux, voirie, vie des quartiers Jérôme CHEVILLON Laurent TRENTESAUX</b>	Jérôme CHEVILLON, Gérard SALOMON, Gaëlle EMERAUD-JÉGOUSSE, Gwénaél LE GARGASSON, Laurent TRENTESAUX, Ludovic LE BARH, Gérard GUILLERON, Jean-Luc ROBERTON

A la majorité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

**2023-04-03 - Constitution du jury d'assises - Année 2024** : report à la séance du 22 juin 2023.

### 3. Compte-rendu des délégations données au maire par le conseil municipal - Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Objet	Date de la décision
Renonciation vente ZE 200 – 3, Impasse Boëdic	04-avr-23
Renonciation vente ZD 5 - Kérentrec'h 2 - Er l'Hoze Bras	04-avr-23
Renonciation vente YB 91 - 5 Rue du Bois d'Amour	06-avr-23
Renonciation vente ZD 183 - 3 Rue de Ker Hent Du	06-avr-23
Renonciation vente YB 202 - Rue de Sclair	24-avr-23
Renonciation vente ZE 473 - Rue du Noroit	28-avr-23
Renonciation vente ZE 53 - Champ de Tir	28-avr-23
Renonciation vente ZD 495, ZD 497 et ZD 498 - Rés. Anne de Bretagne	05-mai-23
Renonciation vente ZD 687 - 18 Rue du Prad	05-mai-23
Renonciation vente ZT 22 – Rue Anne-Marie Le Luherne	16-mai-23
Renonciation vente ZE 448 - 6 Rue des Épicéas	16-mai-23
Renonciation vente ZE 466 - 24 Rue des Épicéas	16-mai-23
Renonciation vente ZE 465 - 22 Rue des Épicéas	16-mai-23
Renonciation vente ZH 42 - 5 Rue Jean Mermoz	16-mai-23
Renonciation vente ZE 452 - 14 Rue des Épicéas	25-mai-23
Renonciation vente YB 214 - Rue de Sclair	25-mai-23
Renonciation vente YB 213 - Rue de Sclair	25-mai-23
Renonciation vente ZD 495, 497 et 498 - 1 Résidence Anne de Bretagne	01-juin-23

Arrêté en date du 12 avril 2023, par lequel le M. Maire donne délégation à M. Gérard SALOMON pour les affaires liées aux finances, aux questions juridiques et à l'environnement.

Arrêté en date du 12 avril 2023, par lequel le M. Maire donne délégation à M. Gwénaél LE GARGASSON pour les affaires liées à la vie économique, au tourisme et à la mobilité douce.

Arrêté de mise en sécurité en date du 25 mai 2023, mettant en demeure le propriétaire de la maison située 9 rue de la Fontaine Saint Pierre de réaliser des travaux.

#### 4. Evénements à venir

Annulation de l'apéro concert de ce soir, en raison des risques d'orage.

Samedi 1<sup>er</sup> juillet : fête des sous-bois, en partenariat avec le PNR

Jeudi 15 juin, 18h30 : commission finances, ressources humaines, questions juridiques – Présence de Mme de VETTOR, Inspectrice à la Direction générale des finances publiques. Tous les élus sont conviés.

Prochain conseil municipal le jeudi 22 juin 2023, à 19h30.

M. Gérard SALOMON lève la séance à 18h30.

Le Premier Adjoint au Maire,  
Gérard SALOMON



Le Secrétaire,  
Fabien KERMORVANT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	18

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5
Date de convocation
2 Juin 2023
Date d'affichage
2 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard SALOMON, Premier Adjoint, remplaçant le Maire en application de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales.

**Présents :** M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme TRIONNAIRE Josiane, Mme TANGUY Véronique, M. LARCIN Ronan, Mme ALLAIN Aurore, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, Mme LE VAGUERESSE Sophie, M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. ROBERTON Jean-Luc, M. LE TRIONNAIRE Anthony

**Excusés ayant donné procuration :** M. MOQUET Alban à M. SALOMON Gérard, M. CHEVILLON Jérôme à M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme CHEFDOR Sophie à Mme ALLAIN Aurore, Mme MOQUET Louise à Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme GOUPIL Françoise à Mme FAVENNEC Gaëlle

**A été nommé secrétaire :** M. KERMORVANT Fabien

### 2023-04-01 – Etude pré-opérationnelle en centre-bourg - Information et concertation du public

Dans le plan de référence réalisé en septembre 2016, la place Anne de Bretagne a été identifiée comme un secteur méritant une attention particulière, l'objectif de la restructuration urbaine de cette place consistant en la consolidation des fonctions du centre-bourg.

Dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en décembre 2019, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a priorisé le développement urbain sur le bourg afin de renforcer sa centralité. Le règlement classe ce terrain en zone Ua et prévoit dans sa partie graphique des intentions de liaisons douces. Par ailleurs, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la « place Anne de Bretagne » prévoit les grands principes d'aménagement à respecter pour ce secteur.

En 2021, la commune a confié au cabinet Masterplan, en tant que mandataire d'une équipe pluridisciplinaire, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en centre-bourg, afin d'avancer sur le projet d'aménagement de la place Anne de Bretagne. Le bureau d'études doit établir une programmation et chiffrer les travaux nécessaires. Ce programme de dynamisation du centre-bourg comprend l'apport et le déplacement de commerces, de services, de logements, ainsi qu'un nouvel agencement des espaces publics.

A ce stade de l'élaboration de l'étude, sont proposées les modalités complémentaires d'information et de concertation suivantes :

- organisation d'une exposition de l'étude sur des panneaux dans les locaux de la mairie, entre les mois de juin et d'octobre 2023,
- mise en place d'un registre en mairie pour permettre à la population de s'exprimer par écrit sur le sujet,
- tenue par des membres de l'équipe pluridisciplinaire d'une permanence en mairie, ouverte à la population, le samedi 9 septembre 2023, le matin.

Ces modalités d'information et de concertation seront relayées dans la presse locale et sur les supports de communication de la commune : bulletin semestriel, feuille d'informations mensuelle, site Internet, panneaux lumineux, réseaux sociaux.

### Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, agriculture, développement durable, réunie le 6 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 abstentions,

**Article 1<sup>er</sup>** : Valide le programme d'information et de concertation ci-dessus détaillé ;

**Article 2** : Dit qu'une communication suffisante sera assurée pour faire connaître à la population ces actions ;

**Article 3** : Dit que des crédits sont inscrits au budget pour régler les dépenses.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations  
En mairie, le 14/06/2023

Le Premier Adjoint  
Remplaçant le Maire,  
Gérard SALOMON



1

Le Secrétaire,  
Fabien KERMORVANT

